

## URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur MONACHINO** demeurant à Montignies/Sambre, Rue du Laminoir 124.

Le terrain concerné est situé à **PRESLES**, rue **de Golias** n° **Lot 32** et cadastré section **C** n° **492p2**.

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale (avec écarts)** et présente les caractéristiques suivantes :

- type pavillonnaire comprenant un volume principal et deux volumes secondaires ; .....
- **écarts aux prescriptions urbanistiques relatifs à la destination (garage en partie dans le volume secondaire) ; à l'implantation (volume secondaire avant et, volume latéral et arrière) ; aux matériaux d'élévation (matériau secondaire >10% de chaque façade) ; à la toiture (plate sur le volume principal et les volumes secondaires au lieu de à versants + revêtement différent de tuiles ou ardoises) ; .....**

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables de 9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be), dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/11/2019 au 09/12/2019 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be)

Roselies, le 14 novembre 2019

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,  
(s) X. LEFEVRE

Le Bourgmestre,  
(s) J. FERSINI